



# Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

## Conseil municipal du lundi 12 juillet 2021

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Nathalie ROUSSEL-MORIN, excusée, qui donne procuration à M. Jean-Michel SPANAGEL et M. Grégory DELAVENNE, excusé.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.

### Ordre du jour :

#### 1) Square et parvis de l'Église de Wez : choix de l'entreprise :

Suite à l'exposé fait par M. Jean-Michel SPANAGEL, la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie lundi 12 juillet 2021 à 19h, propose aux membres du Conseil municipal de retenir l'entreprise :

- Champagne Travaux Public (C.T.P.), de Cormontreuil, pour un montant de 119 514,19 € HT.

Entreprise CTP	montant HT
phase 1 Base	108 660,09 €
PSE	7 150,10 €
phase 2	1 621,80 €
phase 3	2 082,20 €
<b>TOTAL OFFRE CTP</b>	<b>119 514,19 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide le choix de la commission d'appel d'offres à savoir :

- l'entreprise C.T.P. pour un montant de 119 514,19 € HT et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### 2) Création d'un poste d'adjoint technique territorial :

M. le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service technique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la proposition de M. le Maire.

#### 3) Panneaux d'affichage et refonte du site internet de la commune :

- Suite au courrier du Préfet de la Marne, daté du 25 mars 2021, concernant le plan de relance à la transformation publique et suite aux modalités de déploiements des fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales, M. le Maire propose la refonte complète du site internet de la commune ainsi que la création d'un nouveau logo (vu avec la commission communication).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de prendre la société SÉRÉNAÉ, à Val-de-Vesle, pour un montant de 4 400 € HT.

- De la même façon, considérant les obligations d'affichage, les difficultés d'afficher sous forme papier et le respect des règles et délais et considérant les aides financières proposées par ce plan

de relance, M. le Maire propose d'équiper la mairie de 2 panneaux d'informations à écran tactile (un à l'extérieur et un autre à l'intérieur).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de retenir la société ADTM, à Cadaujac (33) pour un montant de 21 909 € HT.

M. le Maire est chargé de faire la demande de subventions auprès de la préfecture de la Marne, pour la refonte du site internet et pour les 2 panneaux d'informations à écran tactile, subvention qui peut atteindre 100% pour les communes de moins de 1000 habitants.

#### **4) Construction garderie-cantine et extension de l'école :**

En ce qui concerne l'extension de l'école et la création d'une cantine-garderie, un jury de 12 personnes (3 architectes, 8 élus de la Communauté Urbaine du Grand Reims et M. Serge HIET) a retenu, dans un premier temps, trois cabinets d'architectes. Chacun devait présenter son projet avec un cahier des charges très complet. Puis, dans un deuxième temps, le jury s'est de nouveau réuni et par 10 voix sur 12, a choisi le projet présenté par la cabinet d'architectes OMADA de Châlons-en-Champagne.

Pour information M. le Maire montre aux conseillers présents le projet choisi qu'ils trouvent très intéressant et abouti.

#### **5) Questions diverses :**

- Mme Brigitte MAILLET-LENS demande si le déploiement de la fibre sur la commune est toujours prévue pour septembre.  
⇒ M. Jean-Michel SPANAGEL lui répond qu'à l'heure actuelle, les délais sont tenus.
- Mme Brigitte MAILLET-LENS s'inquiète de la circulation automobile rue de La Victoire qui lui semble trop rapide.  
⇒ M. Serge HIET charge M. Jean-Michel SPANAGEL de mener une réflexion sur ce sujet au sein de la Commission « travaux ». Il profite de cette question pour rappeler à chacun de bien vouloir respecter la Code de la route, notamment la vitesse de 50km/h dans le village

**La séance est levée à 21h00**